



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-10-2025 /

Dossier complet le : 20-10-2025 /

N° d'enregistrement : 007507/KK P

1 Intitulé du projet

Le Logis de Mortier : Creation d'une retenue agricole de 25 000 m3 pour l'irrigation de cultures maraicheres diversifiees (legumes de plein champ et sous serre) sur la commune de VAL-D'AUGE (16)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LE LOGIS DE MORTIER

Raison sociale

SARL

N° SIRET

38885179200019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LUCAS

Prénom(s)

Alain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
16. Projets d'hydraulique agricole, y compris projets d'irrigation et de drainage de terres., 16C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Logis de Mortier est une exploitation agricole, certifiée HVE, constituée d'une centaine d'hectares : 50 ha d'activité céréalière, 38 ha d'activité viticole, 12 ha de maraîchage (dont 1,7 ha sous serres plastiques et 3 ha à venir sous serres photovoltaïques). Le projet vise à aménager une retenue d'irrigation pour une activité agricole, d'une capacité de stockage de 25 000 m³, sur la parcelle OB1082 et ZE0076 sur une surface d'environ 1,5 ha. Cette réserve sera alimentée par : - La récupération des eaux de pluie, issues du ruissellement sur les 3 ha de serres avec couverture photovoltaïque; - Le prélèvement sur cours d'eau en période hivernale. Les mouvements de terre issus des affouillements et exhaussements pour la création de la retenue seront équilibrés. Ce projet de réserve d'irrigation entre dans le cadre de la réponse à l'Appel à Projets 2025 concernant le "développement des infrastructures hydrauliques individuelles destinées à l'irrigation agricole", porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et FEADER.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est d'assurer la pérennité de l'exploitation maraîchère respectueuse des saisons et adepte des rotations de culture sur ses sols (asperges, fraises, radis, courgette, petit pois, fève, fenouil, ail, abricot, melon, pêche, concombre, tomates, salade ...). Le projet de réserve remonte à 2015. Actuellement, son seul moyen d'irrigation pour ses 12 ha de maraîchage est le prélèvement en étiage à environ 25 m³/h. Cependant, depuis plusieurs années, l'exploitation fait face à des restrictions de prélèvements liées aux sécheresses de plus en plus courantes. La réserve permettra la substitution partielle du prélèvement en période d'étiage vers un remplissage hivernal limité à 7,9 m³/h. La période de remplissage est limitée aux hautes eaux. Les 20 000 m³ d'eau restants (nécessaires à l'irrigation globale de l'exploitation) seront prélevés sur les autres mois en dehors des restrictions et seront dorénavant limités à 7,9 m³/h, ce qui contribuera à réduire les pressions de prélèvement sur le milieu pendant la période estivale dans le bassin de l'Auge identifiée comme sensible. L'emplacement définitif de la retenue, ses dimensions et ses caractéristiques techniques sont connues grâce à la réalisation de sondage géotechnique et de l'étude technique. L'objectif désiré est la capacité

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de creation de la retenue d'irrigation seront realises en une phase sur une periode d'environ 2 mois. Ils comprendront les principales etapes suivantes : - Le decapage de la terre vegetale dans l'emprise de la reserve ; - La confection d'une tranchee d'ancrage, assurant un maintien de la digue et son etancheite ; - L'extraction et la mise en place de l'argile pour la confection de la digue ; - La mise en place d'une bache etanche ; - Le compactage (technique dite "pied de mouton") des materiaux constitutifs de la reserve et des digues ; - Le nivellement du fond de la reserve et des talus ; - La mise en place des amenagements necessaires au fonctionnement et a la securite suivant la reglementation en vigueur : fosse de contournement, surverse, vidange ... ; - Le detournement du bassin de gestion des eaux pluviales des serres photovoltaïques cree en attendant la reserve. Les travaux sont prevus des que les autorisations le permettront. Ils sont programmes entre octobre et mars (ajuste en fonction), en dehors des periodes de reproduction de la plupart des especes animales, en dehors de la periode de nidification pour les oiseaux et en dehors de la periode de floraison de la plupart des especes floristiques. Durant la phase travaux des panneaux seront installes de facon a interdire l'acces au chantier. Une barriere sera egalement mise en place. Une fois la retenue creee des panneaux (risque de noyade et propriete privree) seront mis en place. Une barriere metallique sera egalement installee afin d'interdire l'acces a la retenue.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, il est prevu : - De l'observation et de la surveillance de routine ; - La transcription des informations ; - Le suivi approfondi lors de la premiere mise en eau (surveillance des etapes de remplissage) ; - L'entretien courant durant l'annee de la reserve, des talus et des alentours ; - Le remplissage de la retenue via les eaux de pluie et le prelevement dans le cours d'eau (durant les periodes autorisees) ; - L'utilisation de l'eau stockee durant la campagne d'irrigation ; - La regulation des nuisibles. La retenue sera a usage unique d'irrigation. En cas de cessation d'activite de l'exploitation ou de transmission de l'exploitation, la reserve pourra etre cedee ou conservee uniquement si elle conserve sa vocation d'irrigation agricole. Si ce n'est plus le cas, le demantelement de l'ouvrage devra etre effectue. L'ouvrage etant cree a l'equilibre deblais / remblais, les materiaux exhaussees seront utilises pour le comblement de l'affouillement et le terrain remis en prairie / terre agricole comme tel etait le cas initialement. Il n'y a pas de risque de pollution chimique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Declaration prealable en cours de realisation, en attente de la decision du cas par cas. - Dossier de declaration loi sur l'eau, en cours d'instruction, en attente de la decision du cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise totale Miroir d'eau Volume de stockage total Volume de stockage hors sol Hauteur de digue maximum	(14 450, m ²) (7 705, m ²) (25 000, m ³) (20 200, m ³) (5,7, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1 Voie : Chemin du Logis de Mortier

Lieu-dit :

Localité : 1 Chemin du Logis de Mortier 16170 Val-d'Auge

Code postal : 16170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°7'42"O Lat. : 45°49'18"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Sous RNU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Suite a la notification de dispense apres examen au cas par cas 2025-18353, le projet a ete revu a la baisse par le porteur de projet. L'examen au cas par cas traitait d'un projet de retenue de 1,9 ha pouvant stocker 42 000 m3. Finalement, pour des raisons de financement, le porteur de projet s'oriente dorenavant vers une retenue de 1,5 ha pouvant stocker 25 000 m3.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site du projet est situe a 1,6 km au Sud-Ouest de la ZNIEFF de type II "Plaines de Nere a Gourville" (n°540120103).
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concerne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concerne.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concerne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concerne.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	A 17 km au Nord-Est du PEB lie a l'aerodrome de Cognac.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concerne. L'exploitation agricole est en limite de la zone de presumption de prescription archeologique liee a La Fontaine de Mortier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Des inventaires zones humides ont ete realises sur le site de l'exploitation en mars 2024, aucune zone humide n'a ete repertoriee sur le site du projet (Annexe 8.2.1).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Non concerne.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concerne. Le site le plus proche est a 1,7 km au Sud-Ouest.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Comme la plupart des communes du Bassin Adour-Garonne, la commune de Val-d'Auge est concernee par la ZRE Bassin de la Charente (n°1601) pour son bassin hydrographique (y compris eaux souterraines).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le captage le plus proche est a 5,9 km au Nord-Ouest du site d'etude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site du projet est a 1,6 km au Sud-Ouest de la ZPS "Plaines de Barbezieres a Gourville" (n°FR5412023) et a 6,2 km au Sud-Est de la ZSC "Vallee de l'Antenne" (n°FR5400473).
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet collectera les eaux de pluie issues du ruissellement sur la toiture des 3 ha de serres photovoltaïques (installées sur site fin 2025). Un complément de remplissage sera effectué par un pompage hivernal sur le point de prélèvement existant, se réalisant à l'étiage pour le moment. Un droit de pompage de 45 000 m ³ est déjà autorisé et l'exploitant dispose de
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	L'étude technique sera travaillée de façon à obtenir un équilibre déblai / remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	L'étude technique sera travaillée de façon à obtenir un équilibre déblai / remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet vise à substituer un prélèvement en période d'étiage vers un remplissage hivernal pour un volume autorisé maximal identique (voire inférieur en fonction de la pluviométrie) avec le même point de prélèvement. Cette substitution contribuera à réduire les pressions de prélèvement sur le milieu pendant la période estivale dans le bassin de l'Auge identifié comme sensible.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet tiendra compte des éléments naturels environnants (topographie, serres en construction et existantes, ligne de haies) afin de ne pas impacter la biodiversité. Les travaux seront réalisés dans l'emprise de l'exploitation agricole hors période de reproduction et de nidification des espèces. Aucune espèce animale ou végétale protégée n'est recensée sur l'aire d'étude.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site du projet est éloigné des zones Natura 2000. Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible. Il n'y a aucun risque de détruire des habitats classés. Les zones les plus riches en biodiversité et constituant les continuités écologiques seront évitées par le projet (haies et lisières).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise de la retenue sera entièrement sur une parcelle agricole actuellement cultivée par l'exploitant qui en est le propriétaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les bases de données BASOL et CASIAS ne mettent pas en évidence de risque de pollution sur le site du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	- Aléa retrait-gonflement des argiles : moyen - Séisme : aléa modéré - Radon : potentiel faible - Mouvement de terrain : aucun
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase de travaux, des nuisances sonores pourront être émises. En phase d'exploitation, il n'est pas attendu de nuisance sonore spécifique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas émetteur d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, les terrassements pour la mise en place de la réserve pourront engendrer des vibrations négligeables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le trop plein d'eau éventuel sera dirigé vers le milieu naturel, via la surverse. Des vidanges pourront être effectuées, soit pour la maintenance, soit pour la sécurité. ~~Ces opérations seront déclarées~~
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le rejet proviendra uniquement du trop plein d'eau dans la retenue, dirigé vers le milieu naturel, de même nature que sa provenance.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre patrimonial protege. Il est eloigne de toute habitation et se situe dans un talweg, le rendant peu visible depuis les routes communales en pourtour de l'exploitation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site desire pour la retenue est actuellement une parcelle cultivee. Sa mise en place permettra d'assurer une irrigation en periode de basses eaux et ainsi maintenir l'activite agricole de l'exploitation. Les activites humaines ne seront pas modifiees par l'installation de cette reserve.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments fournis, le porteur de projet estime qu'il peut être dispensé d'évaluation environnementale. Les volumes de prélèvement sont déjà accordés pour le projet, une partie sera substituée et stockée en période hivernale. Le projet est conforme aux prescriptions du SDAGE Adour Garonne et du SAGE Charente. Le projet ne porte aucune atteinte aux zones humides ou tout autre espèces / habitats à enjeux / éléments paysagers / corridor de biodiversité. L'usage du site reste identique et le projet assure la pérennité de l'exploitation maraîchère. Il sera conforme aux règles de sécurité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

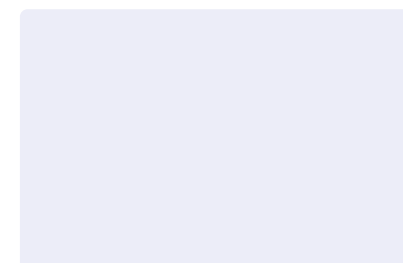
Nom BONAMY

Prénom Calyse

Qualité du signataire Chargee d'etudes environnementales

À Chantonay

Fait le 20-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)